

Vue d'ensemble

Les négociations de l'Accord économique et commercial global Canada-UE sont fondées sur des engagements destinés à donner la priorité aux profits des entreprises sur la justice économique, le contrôle démocratique et la viabilité écologique. Les négociations progressent rapidement et, jusqu'à présent, sans examen attentif de la part du public.

L'Accord économique et commercial global Canada-UE est négocié en tant qu'entente de libre-échange de la « prochaine génération », qui va au-delà de l'ALÉNA et de l'OMC dans le fait qu'il protège l'activité des entreprises des contrôles gouvernementaux. L'accord provisoire contient des chapitres étayés portant sur les services et les investissements, les marchés publics, la propriété intellectuelle ainsi que sur les normes et réglementations. Il comprendra aussi une procédure controversée de règlement des conflits entre les États et les investisseurs, semblable à celle de l'ALÉNA, qui permet aux entreprises européennes de contester directement et parfois d'annuler les lois canadiennes qui interfèrent avec les profits, même pour des raisons liées à la santé publique et à l'environnement.

Trop secret et pas assez démocratique

Comme tous les accords commerciaux, les discussions Canada-UE se déroulent en secret, chaque partie faisant des offres et des demandes dans l'espoir d'obtenir le meilleur accord pour leurs entreprises nationales. Les accords commerciaux sont, de par leur nature, fondés sur les intérêts des entreprises. D'ailleurs comment le gouvernement canadien pourrait-il formuler des demandes sans la participation de celles-ci? À l'inverse, les accords de libre-échange protègent réellement les intérêts commerciaux tout en n'ayant qu'un intérêt mitigé pour les autres priorités publiques telles que la protection de l'environnement, la suppression de la pauvreté mondiale et la création d'économies qui fonctionnent à l'avantage des populations, et pas seulement pour les profits.

Peu de considération pour le développement durable

L'AECG contient un chapitre apparemment positif sur le développement durable, mais comme tous les accords parallèles de l'ALÉNA portant sur le travail et l'environnement, celui-ci n'a aucune efficacité. Pendant ce temps, les chapitres sur les services, l'investissement et les marchés publics, donneraient aux entreprises de nouveaux outils leur

permettant de contester les politiques publiques et de supprimer les initiatives de développement locales ou provinciales qui offrent la priorité à de bons emplois verts, et qui effectuent la transition vers des économies locales plus durables.

Municipalités restant dans l'ombre

Contrairement à l'ALÉNA, l'accord de libre-échange Canada-UE ferait pour la première fois obstacle aux politiques locales et municipales, et pourtant les maires et conseillers municipaux ne font pas partie des négociations. Les politiques visant à maximiser les dépenses publiques en prenant en compte les avantages sociaux et économiques de l'approvisionnement et de l'embauche locales seraient interdites. Les services municipaux, y compris les services publics des eaux et du secteur de l'énergie, subiraient des restrictions de façon identique alors que les consortiums P3 (partenariats publics-privés) européens recevraient de nouvelles garanties lors des appels d'offres municipaux au détriment éventuel des services publics locaux.

Que faut-il faire?

Appelez vos conseillers municipaux, politiciens provinciaux et votre député. Voyez s'ils sont en faveur de cet accord. Si oui, demandez-leur de quelle façon il pourrait affecter votre communauté. Demandez dans quelle mesure pourrait-il renforcer les politiques économiques et écologiques du Canada.

Faites-nous part de vos conversations. Consultez notre site Web. Partagez la documentation. Améliorez vos connaissances en consultant www.tradejustice.ca

Faites en sorte que votre organisation signe la Déclaration de la société civile du Trade Justice Network sur l'accord commercial Canada-UE. info@tradejustice.ca

TH:lh:cope*225://V:\02-03-0